

DE L'EAU POUR TOUS !

Suite à la décision récente du Tribunal administratif du Québec (TAQ) qui a conclu que le projet minier Niocan n'apporterait aucun préjudice au secteur agricole, ou à la santé publique, nous entendons toujours les mêmes voix discordantes de certains individus qui s'acharnent à dénigrer le projet et à contester toutes les expertises scientifiques qui démontrent clairement que le projet Niocan n'affectera pas la vie des agriculteurs du secteur. Nonobstant l'ouverture et la transparence de Niocan (bulletins d'information, portes-ouvertes, rencontres avec les résidents et leurs représentants), des centaines d'heures de témoignages par un impressionnant corps d'experts de réputation internationale, d'audiences publiques, d'adhésion au processus de consultation (CPTAQ, BAPE, TAQ) et des réponses favorables aux projets de tous les agences gouvernementales responsables pour la protection de l'environnement et le secteur agricole, la compagnie ressent

le besoin de rassurer, une fois de plus, les résidents et producteurs agricoles du rang Ste-Sophie que leur approvisionnement en eau de surface et en eau potable de qualité n'est pas en jeu. **C'est en réponse à cette question importante que Niocan publie ce bulletin d'information pour les résidents de la région.**

À l'appui, Niocan répète ses engagements publics sur l'approvisionnement du secteur en eau potable abondante et de qualité, sur sa gestion des eaux d'exhaure, des eaux de procédé et des eaux du site Saint Lawrence Columbium (SLC). Utilisant les données de la municipalité, du ministère des Ressources naturelles et d'experts-conseils, nous démontrons la provenance des eaux, la capacité des sources à fournir les volumes requis, la consommation d'eau dans le secteur et la gestion que Niocan fait des eaux dans ses opérations.

Comme les experts l'ont démontré à maintes reprises au cours des 2 dernières

années, avec les jugements de la CPTAQ, du BAPE et du TAQ à l'appui, le projet minier Niocan, l'industrie agroalimentaire du secteur et les résidents de la région peuvent vivre en harmonie et tirer profit d'une richesse naturelle importante, tout en respectant l'intégrité environnementale et la qualité de vie existante. Niocan vous invite à prendre connaissance de ce bulletin et de n'accepter que l'information qui est vérifiable et fondée sur des principes scientifiques acceptés autour du monde. **Les opposants au projet minier se sont prévalus de tous les opportunités légales et procédurales offertes pour présenter leurs thèses, mais sans fondement.** Les opposants n'ont su convaincre personne. Il est temps de reconnaître la plus-value du projet Niocan, en reconnaissant que la preuve de l'intégrité environnementale du projet est faite et qu'en travaillant ensemble, tous les résidents du secteur vont bénéficier du projet.

Zone d'affectation maximale de la nappe phréatique

La structure géologique souterraine du rang Ste-Sophie est composée de deux formations de roche possédant des caractéristiques très différentes. Le contour noir sur la carte topographique à la page 2, délimite l'interface de la carbonatite avec la formation de gneiss. Le gisement de niobium de Niocan est situé dans la zone de carbonatite. À la demande du ministère de l'Environnement, nous avons mis sur plan toutes les données disponibles sur le rabattement des puits dans un rayon de 2 km autour du site SLC, durant l'exploitation de St-Lawrence Columbium. Ces données furent obtenues des ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles, des puésiers et de résidents. Ces informations précisent que la limite d'affectation maximale due au pompage à la fin de vie de l'exploitation St-Lawrence fut de 1,7 km pour les puits dans le roc. La nappe phréatique de surface, incluant les ruisseaux et les étangs, ne fut pas affectée et, par

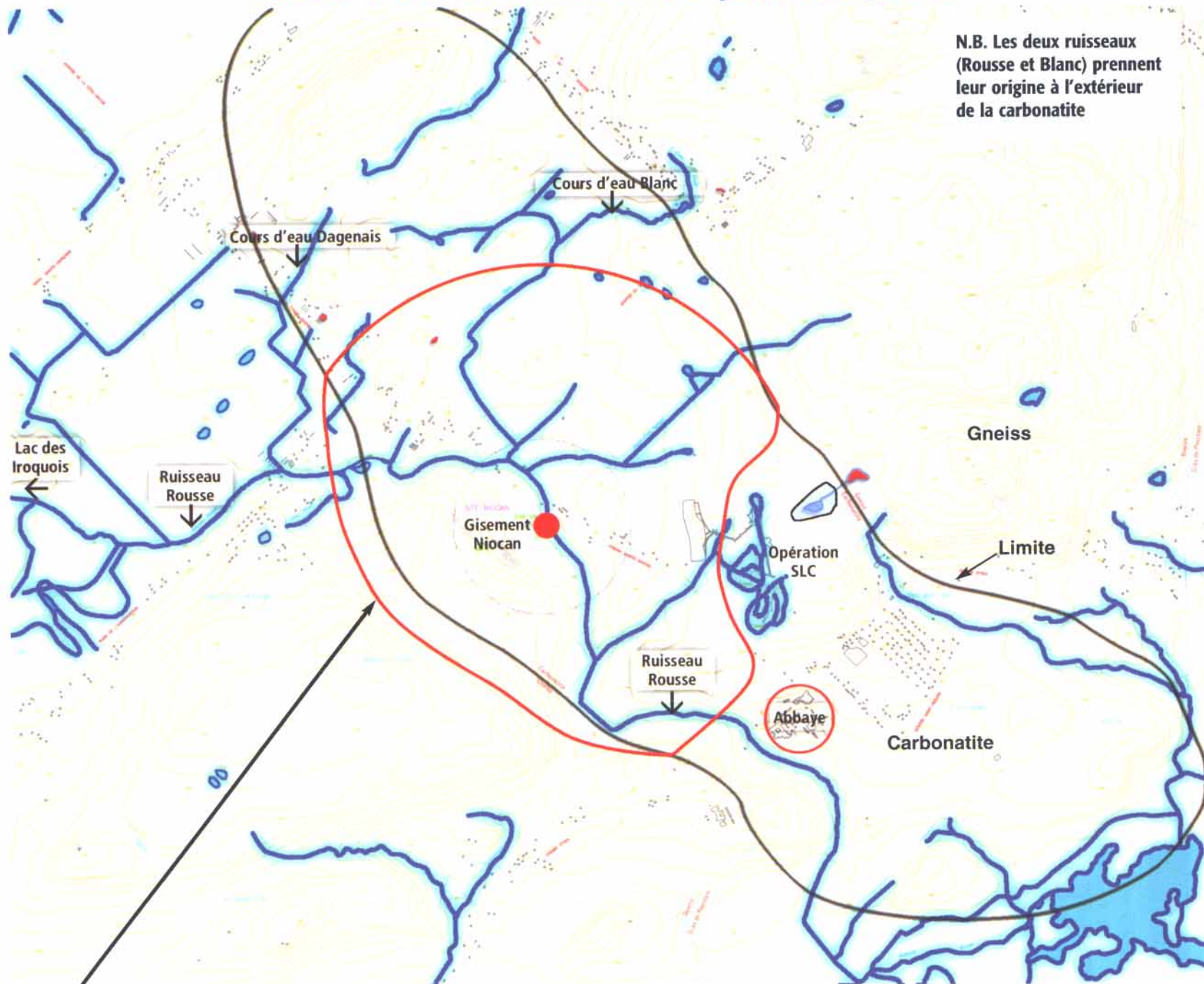
conséquent, les puits dans les sols meubles ne furent nullement affectés. On doit noter que les ruisseaux à l'intérieur de la carbonatite prennent leur source d'eau à l'extérieur de la carbonatite.

Comme l'indique la carte, une évaluation hydrogéologique exhaustive récente, qui tenait compte de la géologie du secteur et des données historiques, permet d'affirmer que la zone d'affectation relative aux activités de Niocan ne devrait pas dépasser 1 km; pour raison de sécurité maximale nous utilisons une distance de 1,5 km. (C'est loin du 4 km avancé à tort quelques jours avant le référendum par ceux qui s'opposent à tout développement dans la région – une hypothèse basée sur un modèle théorique, sans appuis scientifiques ou historiques basés sur le secteur en question.)

Afin de rassurer la population du secteur sur le fait que les activités de Niocan ne leur causeront pas

d'inconvénients, la compagnie a prévu un programme de suivi des puits dans des rayons de un et deux km du lieu de ses activités (voir graphique en page 3). Ce programme permettra à Niocan de mesurer les répercussions de ses activités sur les puits des résidents, de façon continue, et de satisfaire leurs besoins en eau, s'il y a lieu. Il est important de comprendre que «l'effet d'entonnoir souterrain» créé par par l'exploitation Niocan sera de beaucoup inférieur à celui de la St-Lawrence. En effet, la profondeur du puits Niocan sera de 250 mètres de moins, les volumes des chantiers et l'étendue des galeries seront 10 fois moindres qu'à la SLC, puisque l'on remblaye les chantiers à mesure que le minerai y est extrait. Niocan estime que 55% du roc extrait par ses activités retournera sous terre. Mélangés à une certaine quantité de ciment, ces remblais réduisent le volume d'ouverture et donc l'effet d'entonnoir.

Réseau d'eau de surface utilisé pour l'irrigation



N.B. Les deux ruisseaux (Rousse et Blanc) prennent leur origine à l'extérieur de la carbonatite

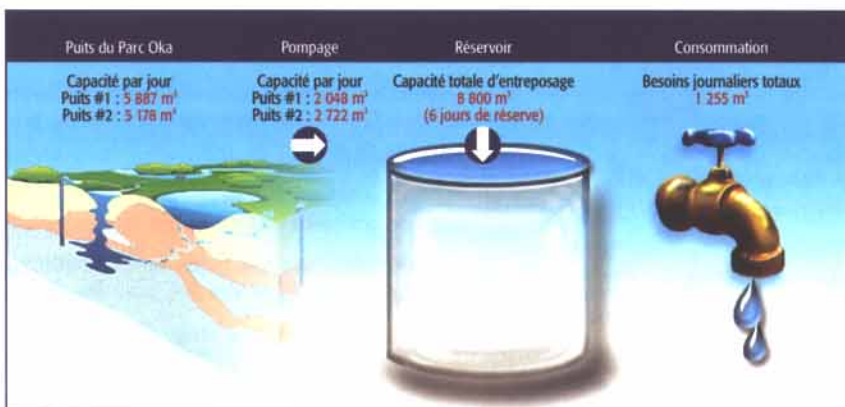
• limite maximale du rabattement de la nappe d'eau — fin de la période d'opération de la mine

L'eau est une ressource importante et même stratégique pour toutes les régions. L'agriculture, l'industrie, le commerce, le tourisme et les résidents d'Oka ont tous besoin d'une source d'eau abondante, propre et fiable.

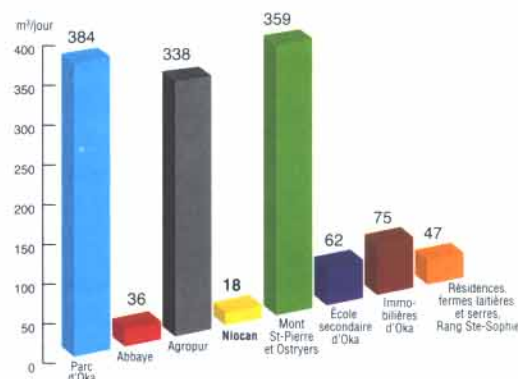
Afin de mieux comprendre son importance, il est utile d'étudier le tableau comparatif de la consommation des différents intervenants de ce milieu.

L'autre facteur à considérer pour une bonne gestion des eaux est la capacité des réserves souterraines de fournir une eau propre aux utilisateurs dans le secteur d'Oka.

Source d'eau potable



Consommation d'eau potable dans la région



NIOCAN garantit aux résidents du secteur Ste-Sophie une source d'eau de bonne qualité, abondante et fiable.

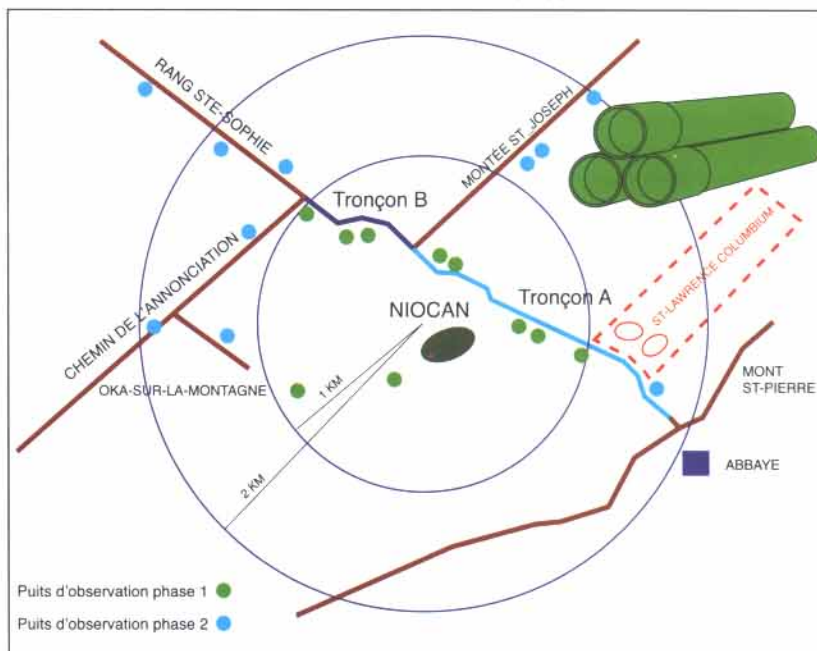
Aqueduc

Dès la mise en chantier de son projet, Niocan assurera l'extension de l'aqueduc municipal (à ses frais) jusqu'à l'Annonciation. Niocan assumera aussi les coûts associés au raccordement des résidences et à l'ajout des bornes-fontaines.

Programme de suivi

Niocan a prévu un programme de suivi continu des eaux des puits des résidents situés d'abord dans un rayon d'un kilomètre du lieu de ses activités et par la suite, si le besoin s'en fait sentir, dans un rayon de deux kilomètres. Les renseignements ainsi recueillis permettront à Niocan de combler le besoin en eau des résidents avant que des inconvénients ne surviennent.

PROGRAMME DE SUIVI PROPOSÉ



Chronologie des événements

- 1953 Début de la vocation minière du rang Ste-Sophie
- 1961 Début des opérations minières Saint Lawrence Columbiun
- 1976 Fermeture des opérations minières SLC
- 1978 Loi sur l'environnement
- 1978 Loi sur la protection du territoire agricole
- 1994 Niocan acquiert les droits miniers du secteur de la compagnie américaine Kennecott
- 22 fév. 1995 Niocan rencontre le maire Patry, Paroisse d'Oka
Niocan exprime intention d'exploiter une mine écologique
- 16 avril 2000 Référendum sur la pertinence du projet Niocan - 92% des résidants du Village d'Oka en faveur; 40% des résidants de la Paroisse d'Oka en faveur. Décret de fusion village/paroisse exclut la participation des résidants du Village
- 21 juillet 2000 Ministère des Ressources naturelles (MNR) accorde un bail minier à Niocan
- 16 oct. 2000 Niocan dépose les études environnementales auprès du ministère de l'Environnement et fait une demande de certificat d'autorisation
- 21 mars 2001 MNR autorise l'utilisation du site SLC pour entreposer des résidus miniers
- 2 avril 2001 MNR autorise le site du complexe minier
- 26 juin 2001 Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) autorise l'utilisation temporaire de 9,4 hectares pour le complexe minier
- 18 mars 2002 Après 8 mois de revision, cinq ministères fédéraux concluent qu'il n'y a aucun élément déclencheur dans le projet affectant l'environnement
- 28 oct. 2002 Après sept (7) mois d'études, le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) conclut que l'impact du projet Niocan est négligible et qu'aucun effet sur la santé publique n'est prévisible
- 16 juin 2003 Après 17 mois d'audiences publiques, de consultations, de témoins experts, le Tribunal Administratif du Québec (TAQ) conclut que le projet Niocan ne cause aucun effet néfaste sur les activités agricoles de la région
- 7 juillet 2003 Le Conseil municipal d'Oka approuve une résolution permettant à la municipalité d'amorcer les discussions avec Niocan, sur la restauration du site SLC et sur l'extension de l'aqueduc qui longera le rang Ste-Sophie

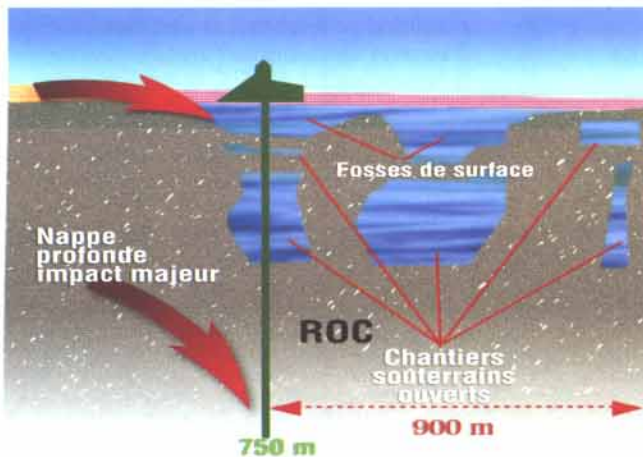


Activités de Niocan : sans comparaison

Les activités de Niocan et de St-Lawrence Columbium ne sont pas comparables. Constatez-le vous-même. **Tout se passe sous terre chez Niocan.** Pas de fosses à ciel ouvert. Pas d'immenses galeries souterraines, comme chez SLC. Pas d'amas de roc. Pas de terres rendues inutilisables. Pas de séquelles une fois le gisement exploité. Constatez-le vous-même :

St-Lawrence Columbium

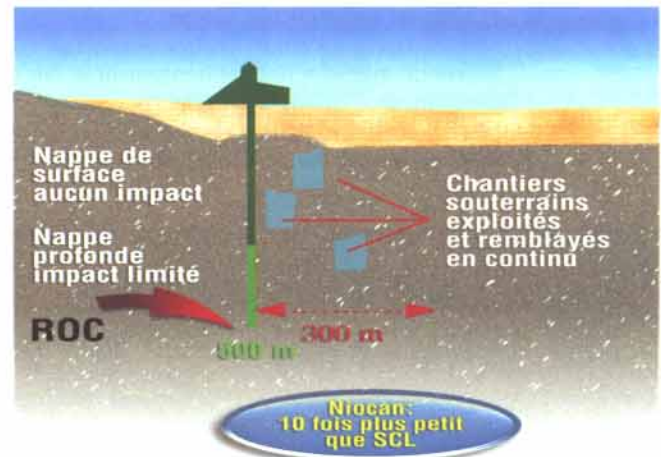
- profondeur du puits de hissage = 750 mètres
- deux fosses à ciel ouvert et de longues galeries souterraines
- aucun chantier d'extraction rempli après exploitation
- distance du puits de hissage aux chantiers d'extraction = 900 mètres
- 10 000 tonnes de scories radioactives laissées à la surface du parc à résidus
- perte substantielle de terres agricoles
- zone d'affectation de la nappe phréatique (effet d'entonnoir) = 1,7 km
- certains puits foncés dans le roc ont été affectés, d'autres très peu
- puits foncés dans le sol meuble pas affectés avant, pendant ou après l'exploitation



St-Lawrence Columbium

Niocan

- profondeur du puits de hissage = 500 mètres à la fin des activités
- volume des ouvertures souterraines = 10 fois moindre que SLC
- chantiers d'extraction remplis après exploitation (55% des résidus retournés sous terre)
- distance du puits de hissage par rapport aux chantiers d'extraction = 200 mètres
- 10 000 tonnes de scories radioactives de SLC enfouies sous terre
- aucune perte permanente de terres agricoles (les 6 hectares occupés redeviendront des terres agricoles)
- zone d'affectation de la nappe phréatique (effet d'entonnoir) = 1 km
- prolongement du système d'alimentation en eau potable de la municipalité



Niocan

L'EAU : ce que les experts de la CPTAQ, le BAPE, le ministère des Ressources naturelles et le TAQ ont conclu.

A) Eau potable

- Niocan s'engage à fournir une eau de meilleure qualité pour les 23 résidents entre la SLC et le rang l'Annonciation avec un investissement estimé à 1,2\$ million pour l'extension d'un aqueduc se raccordant à celui de la municipalité;
- Si on se réfère au document D-8 déposé à la CPTAQ, les deux puits du Parc Oka ont des capacités de l'ordre de 8 (huit) fois supérieures aux besoins;
- Cette eau alimentera une ferme laitière, les serres et les résidences, tel qu'autorisé par le TAQ. Sources: BSA-Conseil de St-Eustache.

B) Eau de surface pour l'irrigation

- Les eaux de surface ne sont pas affectées (confirmé par Dr. D. Isabel, expert-hydrogéologue, aux audiences du TAQ- Transcription p.113 du 16 avril);
- Le ruisseau Rousse prend sa source en dehors de la carbonatite et à plus de 2,5 kilomètres de Niocan, dans ce qu'on appelle le Lac Iroquois;
- Le ruisseau Blanc prend sa source en dehors de la carbonatite et à plus de 2 kilomètres de Niocan;
- Il n'y a pas eu de plaintes enregistrées par les propriétaires de puits de surface durant l'exploitation SLC;
- La carte (page 2) de 1975, tirée d'une photo aérienne, montrent que les ruisseaux, les étangs et les lacs de surface sont pleins et non affectés juste avant la fermeture de la Saint Lawrence Columbium en 1976;
- L'UPA, dans ses exposés au TAQ, a reconnu les données historiques concernant les eaux de surface du secteur SLC qui n'ont pas été affectées.

C) Nappe phréatique dans le roc

- L'exposé du Dr Denis Isabel, professeur en hydrogéologie à l'Université Laval, confirme les travaux des hydrogéologues de Roche, soit :
 - un impact maximal de 1,2 km du puits d'exploitation de Niocan (rang de l'Annonciation);
- Une réunion tenue avec les hydrogéologues du MENVQ (février 2001) confirme l'accord entre les hydrogéologues des consultants de Niocan (Roche) et ceux du MENVQ quant aux impacts sur la nappe phréatique (pièce déposée au TAQ);
- Les faits et données recueillies lors de l'exploitation de la SLC permettent un haut niveau d'assurance quant à la limite des impacts sur la nappe phréatique qu'aura le projet de Niocan.



D) L'aqueduc

- Le projet d'aqueduc proposé par Niocan permettra de fournir une eau de meilleure qualité aux 23 résidences entre le #19 rang Ste-Sophie, jusqu'au rang de l'Annonciation;
- Cette eau potable permettra d'éliminer la consommation d'eau avec un contenu de radon pour certaines résidences;
- L'eau potable ainsi fournie servira à alimenter les résidences, les serres et la ferme laitière, tel que le recommande la décision du Tribunal administratif du Québec, datée du 16 juin 2003;
- Le 7 juillet 2003, le conseil municipal d'Oka a passé une résolution visant à confirmer au ministère de l'Environnement, que la municipalité n'avait pas d'objection à ce que l'aqueduc proposé dans le cadre du projet soit raccordé au système municipal;
- Niocan défraiera les coûts et raccordements à chaque résidence sur une distance totale de 2,2 km. Les coûts de ce prolongement incluent des bornes fontaines;
- Les quantités d'eau requises pour les résidences, serres et la ferme laitière furent établies par la firme BSA Conseil de St-Eustache, laquelle a effectué plusieurs travaux dans la municipalité d'Oka à différentes occasions;
- La conduite d'aqueduc sera de capacité suffisante pour assurer le prolongement de l'aqueduc jusqu'à Oka-sur-la-Montagne, si besoin, et pour un (1) kilomètre additionnel le long du rang Ste-Sophie, au besoin;
- L'aqueduc sera prolongé au delà de l'Annonciation, aux frais de Niocan, si les études de suivi dans le temps démontrent une baisse ou impact mesurable de plus de 3 mètres sur les puits témoins. Il faut noter que Niocan et ses experts ont conclu que les impacts seront nettement inférieurs aux impacts qu'a eus la SLC sur la nappe phréatique.

E) Les eaux d'exhaure

- Les eaux d'exhaure de la mine auront un contenu d'uranium inférieur à 0,05 mg/litre, ce qui fut la plus haute lecture obtenue lors des études des puits de ferme dans le rang Ste-Sophie ou près de la mine;

Il est à noter, comme l'a souligné le Dr Doug Chambers, expert reconnu mondialement en radiométrie, que ces eaux contiennent une quantité d'uranium qui a nécessité des temps géologiques (millions d'années) pour s'y accumuler. Donc, on peut s'attendre à une baisse graduelle de cette teneur, aussitôt que le cône d'impact sur la nappe phréatique aura atteint son équilibre;

- Après le dénoyage de la mine, l'eau circulera également dans la partie externe du gisement, donc la qualité des eaux d'exhaure devrait s'améliorer constamment. En temps normal, l'eau d'exhaure contribuera à améliorer la qualité d'eau du ruisseau Rousse (discussion entre le département de Pêches et Océans fédéral avec Roche);
- Une conduite sera acheminée du bassin d'exhaure jusqu'au rang Ste-Sophie, pour servir de double protection en cas de sécheresse, pour des fins agricoles.

F) Les eaux de traitement (procédé)

- Les eaux de procédé (ou traitement) sont acheminées aux halles à résidus et fosses sur le site SLC avec les résidus miniers;
- Le pH alcalin des eaux élimine le risque de dissoudre des métaux et autres éléments;
- Après décantation dans la deuxième fosse du site SLC, les eaux sont recirculées à l'usine;
- Aucune contamination de la nappe phréatique n'est possible étant donné la nature alcaline des résidus de traitement et des agents biodégradables utilisés dans le procédé.

G) Élément déclencheur

Dans le cadre des discussions tenues avec le docteur Denis Isabel au TAQ, celui-ci a souligné que des éléments déclencheurs peuvent être mis en place et qu'il a participé à établir de tels critères.

Dans le cas d'une opération comme celle de Niocan (où l'aqueduc assure déjà une garantie d'approvisionnement sur un rayon de 1,2 km), les puits des résidants étant généralement enfoncés à quelques 60 à 100 m de profondeur et la fluctuation saisonnière de l'ordre de 2 m étant assez courante, Niocan s'est engagée à accepter un élément déclencheur. En cas de diminution de capacité de l'ordre de 10%, ou d'une baisse de l'ordre de 3 m (au-delà des fluctuations saisonnières), Niocan apportera les correctifs requis.

Cette mesure fut retenue par le TAQ dans sa décision d'approuver l'usage de terres en zone agricole pour l'exécution du projet minier.

Pour plus de renseignements, communiquez avec nous.
 Niocan Inc., 2000, rue Peel, bureau 760, Montréal Qc H3A 2W5
 Tél.: (514) 288-8506 • Fax (514) 843-4809 • niocan@niocan.com
 www.niocan.com